

#DigitalManagers4Impact



ELÈVES
EN SITUATION
DE HANDICAP

Guide d'accueil



Institut Mines-Télécom
Business School

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
TPOLOGIE DU HANDICAP	6
> Trouble visuel	
> Trouble auditif	
> Handicap moteur	
> Les troubles viscéraux ou maladies invalidantes	
> Handicap mental	
> Autisme	
> Troubles DYS	
> Trouble cognitif	
> Trouble psychique	
LES DROITS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	8
> La loi du 11 février 2005 pose le principe « du droit à compensation »	
> Principe d’accessibilité et principe de droit à compensation	
LES RÉFÉRENTES HANDICAP	12
> L’infirmière	
> La Chargée de mission Diversité	
LE DROIT À COMPENSATION ET LES AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ	13
> La procédure	
> Les types d’aménagement	
ACCESSIBILITÉ	15
> Au sein d’Institut Mines-Télécom Business School	
> Les documents accessibles	
> Lieux accessibles à Évry-Courcouronnes et en France	

L'AMÉNAGEMENT DES COURS16

L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS17

- › Les principaux aménagements aux examens
- › Les aménagements spécifiques
- › Les aménagements possibles selon le type de handicap

LES AIDES FINANCIÈRES ET PRESTATIONS18

- › L'aide au financement de la scolarité par les partenaires

ETUDIER À L'ÉTRANGER AVEC UN HANDICAP19

- › Avant de partir, vous devez vous assurer de certaines précautions

ORIENTATION, STAGE ET INSERTION PROFESSIONNELLE20

- › Les organismes spécialisés
- › CIDJ Programme Handjeune
- › Cap emploi 91
- › Les bénéficiaires de l'obligation de travailleur handicapé (BOETH)

SÉCURITÉ SOCIALE, MUTUELLE ET ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE24

LES AIDES FINANCIÈRES ET PRESTATIONS25

- › L'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- › Les cartes de reconnaissance du handicap
- › La Prestation de compensation du handicap (PCH)

LES TRANSPORTS	26
> Financer ses transports pour se rendre en cours	
> Les transports spécialisés	
> Les transports généraux	
> Compagnies de taxis adaptés	
> Permis de conduire et véhicule	
LA RESTAURATION	28
LE LOGEMENT	28
> Logement sur le campus : la Maisel	
SORTIES CULTURELLES ET HANDICAP	29
> À Évry-Courcouronnes	
> À Paris	
LE SPORT	29
> Faire du sport à Évry-Courcouronnes	
ASSOCIATIONS NATIONALES ET LOCALES EN FAVEUR DU HANDICAP	30
> Les associations locales	
> Les associations nationales	
PROJETS INNOVANTS	32

INTRODUCTION

L'accueil, l'intégration et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Institut Mines-Télécom Business School (IMT-BS), école publique et socialement responsable, est engagée dans l'inclusion des étudiants en situation de handicap.

Afin de marquer cet engagement, l'école a signé la charte handicap créée par la Conférence des Grandes Ecoles. Elle est à nouveau signataire de la charte établie en février 2019.

La diversité est une richesse, et l'accès à l'enseignement supérieur un droit pour tous, sans aucune distinction.

Depuis 2005, afin de favoriser l'égalité des chances, nous garantissons l'accessibilité de nos locaux. Institut Mines-Télécom Business School facilite l'accueil et l'intégration des étudiants en situation de handicap, grâce à son équipe pédagogique et aux référentes handicap.

Par ce guide, IMT-BS souhaite vous accompagner au mieux dans votre scolarité, mais aussi, vous aider dans la construction de votre avenir professionnel.

Audrey GALLINEAU,
Infirmière

Maryse COMBANAIRE,
Chargée de mission Diversité

handicap@imt-bs.eu

TYPOLOGIE DU HANDICAP



Trouble visuel

Handicap sensoriel :

« Sous des formes diverses, le plus souvent évolutives, le trouble visuel porte atteinte à l'acuité visuelle et/ou au champ visuel. » (Personne non voyante et mal voyante)

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université



Trouble auditif

Handicap sensoriel :

« La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des personnes en situation de handicap auditif possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. »

MDPH



Handicap moteur

« Altérations physiques autres que sensorielles, les troubles moteurs entraînent des limitations fonctionnelles au niveau de la coordination des mouvements, de la locution, de la mobilité, de la dextérité. »

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université



Les troubles viscéraux ou maladies invalidantes

Il s'agit des « affectations chroniques (permanentes) ou aiguës susceptibles d'altérer la vie en société ».

Exemples :

« maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses »

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université



Handicap mental

« C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition. »

MDPH



Autisme

« Trouble neuro-développemental complexe qui fait partie des troubles envahissant du développement (TED) et qui dure tout au long de la vie. Il est causé par un dysfonctionnement neurobiologique qui affecte les compétences de communications et les interactions sociales »

MDPH



Troubles DYS

Troubles cognitifs « Les troubles DYS peuvent être définis comme des troubles spécifiques des apprentissages, sévères et durables, sans déficience sensorielle ou intellectuelle. »

Troubles développementaux, ils affectent aussi bien l'enfant que l'adulte.

MDPH



Trouble cognitif

Altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions cognitives résultant d'un dysfonctionnement cérébral. Ils peuvent être spécifiques développementaux et/ou acquis, envahissants ou évolutifs.

Exemples :

« Troubles de l'attention, de la mémoire, de l'adaptation au changement, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies) »

ADAPEI



Trouble psychique

« Aucune définition exhaustive n'est possible, d'autant que la terminologie psychiatrique (névrose, psychose...) est seulement maîtrisée par les psychiatres. Néanmoins on peut retenir que les personnes atteintes de difficultés d'ordre psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire, à certains moments, par des comportements déroutants pour les autres, car éloignés des conduites convenues et habituelles. »

MDPH

LES DROITS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pose le principe « du droit à compensation »

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ».

Une mesure de compensation n'est pas un bonus, mais un aménagement pour répondre à un besoin visant à compenser les conséquences d'un trouble qui engendre une situation de handicap dans une circonstance précise. Cette procédure vise à rétablir l'égalité des chances.

Dans l'enseignement supérieur, les compensations matérielles ou humaines ne sont pas automatiques, elles dépendent de démarches et de procédures qu'il est nécessaire d'anticiper.

Principe d'accessibilité et principe de droit à compensation

« Les établissements d'enseignement supérieur ont la responsabilité de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès aux enseignements, aux locaux, aux services, aux aides nécessaires au bon déroulement de leurs études, quels que soient leurs handicaps »

**(Guide pratique de la conférence des
grandes écoles)**



LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

à Institut Mines-Télécom
Business School

LES RÉFÉRENTES

HANDICAP

Les référentes handicap accompagnent les étudiants en situation de handicap.
Elle les reçoivent sur rendez-vous.



L'infirmière

Elle a pour mission de déterminer vos besoins, de vous informer sur les modalités particulières d'aménagement liées à la scolarité, d'expliquer les moyens mis en œuvre par l'école pour faciliter votre parcours. Elle est en lien direct avec le Médecin de Prévention.



Audrey GALLINEAU

Infirmière

01 60 76 43 73

handicap@imt-bs.eu



Maryse COMBANAIRE

Chargée de mission Diversité

01 60 76 40 21

handicap@imt-bs.eu



La Chargée de mission Diversité

Elle est le lien avec l'ensemble des directions et services du campus, elle coordonne la mise en œuvre des actions liées au handicap.

Les référentes handicap travaillent avec l'équipe de la scolarité ; elles s'assurent que l'étudiant détient les informations et aides pour lui permettre de suivre son parcours scolaire dans les meilleures conditions, lui donnant notamment des informations sur :

- > L'accessibilité architecturale des locaux,
- > L'aide aux démarches administratives,
- > L'aide au bon déroulement du cursus en favorisant : son installation matérielle, l'adaptation des équipements pédagogiques, l'accompagnement sur les démarches à effectuer pour obtenir des aides humaines (preneur de notes, interprète en langue des signes, codeur en langage parlé complété...) ou matérielles,
- > Les mesures spécifiques d'aménagement des examens,
- > Les aides financières disponibles,
- > Les propositions de stages, emplois.

En contact régulier avec les associations oeuvrant sur le handicap dans les grandes écoles, elles transmettent les informations sur la tenue d'évènements et rencontres spécifiques au handicap.

En complément de l'appartenance de l'école à l'IMT qui déploie une stratégie ambitieuse en matière de prise en compte du handicap, des travaux effectifs sont engagés en collaboration avec des associations et réseaux tels que la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

LE DROIT À COMPENSATION ET LES AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ

La procédure

Les référentes handicap soutiennent les étudiants dans la construction de leur projet de formation. L'intégration au sein d'une grande école induit souvent un changement d'environnement qui nécessite une adaptation qu'il est important d'anticiper. L'autonomie de l'étudiant reste au cœur des actions engagées et des dispositifs proposés.

Si vous êtes en situation de handicap, il est important de vous faire connaître.

1. Vous devez, dès votre inscription, prendre contact avec les référentes handicap, en adressant par mail à handicap@imt-bs.eu la fiche de liaison « Déclaration du handicap et/ou demande d'aménagements pédagogiques » (document à télécharger sur la [page handicap](#) du site web de l'Institut Mines-Télécom Business School).
2. A réception de cette déclaration, un rendez-vous sera donné afin que vous rencontriez le Médecin de prévention, agréé MDPH. Celui-ci donnera un avis et précisera les dispositions compensatoires nécessaires au bon déroulement de votre cursus.

3. Le dossier constitué des propositions d'aménagements pédagogiques validées par le médecin, sera transmis au Responsable de la scolarité.
4. La scolarité vous notifiera les aménagements qui seront mis en œuvre sous un délai de 15 jours.

Si vous n'êtes pas satisfait des décisions prises et/ou des propositions d'aménagement, vous avez la possibilité de déposer un recours auprès de la direction de la formation de l'école, dans un délai de 15 jours après réception de l'avis de la direction du programme.

Attention : toute décision d'aménagement, qu'il s'agisse des études ou des examens, nécessite une organisation en amont. Les propositions d'aménagements doivent donc parvenir aux équipes de scolarité et des programmes 3 semaines avant leur mise en application. Il appartient aux étudiantes et étudiants bénéficiaires de ces aménagements de se préoccuper de ces délais.

Pour vous accompagner, les référentes handicap coordonnent la mise en place et le suivi des aides humaines et techniques, en lien avec les services concernés et les enseignants. Les dispositions prises le sont au **titre d'une année scolaire**.

Les demandes doivent ainsi être renouvelées à chaque début d'année scolaire afin que votre dossier soit réactualisé. A votre demande, un suivi spécifique pourra vous être proposé, afin de vérifier la pertinence des aménagements et de les réajuster si nécessaire.

Pour les situations de handicap temporaire (accident, maladie...), la procédure est la même.

Toute situation de handicap intervenant en cours d'année sera portée à la connaissance des référentes handicap.

Les types d'aménagement

- > Accès aux locaux
- > Aménagement du cursus
- > Aménagement des examens
- > Aides humaines et techniques
- > Aides financières



ACCESSIBILITÉ

Au sein d'Institut Mines-Télécom Business School

Depuis 2011, le campus bénéficie d'infrastructures conformes aux normes d'accessibilité, permettant aux personnes en situation de handicap de se déplacer librement au sein du campus.

IMT-BS rénove régulièrement ses infrastructures pour accueillir au mieux les étudiants en situation de handicap. Vous trouverez différents types d'aménagements favorisant l'accessibilité (rampes, ascenseur, parking avec des emplacements réservés...).

Cependant tous les locaux du campus n'ont pas le même niveau d'accessibilité. Si vous rencontrez un problème d'accessibilité, rapprochez-vous des référentes handicap qui vous apporteront des conseils et un accompagnement afin de favoriser votre autonomie.

Les documents accessibles

La bibliothèque du campus

Vous trouverez sur le site de la médiathèque de l'école des ebook et autres documents accessibles numériquement catalogue-bibliotheques.imt.fr/cgi-bin/koha/opac-main.pl

La bibliothèque sonore d'Évry-Courcouronnes

La Bibliothèque Sonore met gratuitement à votre disposition un choix de :

- > 4 500 enregistrements de livres audio disponibles en téléchargement
- > 2 000 enregistrements sur CD mp3
- > 750 enregistrements de littérature scolaire
- > Une dizaine de revues mensuelles sur abonnement gratuit

La bibliothèque universitaire d'Évry-Courcouronnes

- > 11 200 revues sous format électronique
- > 130 000 livres électroniques

La bibliothèque numérique pour le handicap (BNH)

- > Créée par la ville de Boulogne-Billancourt en 2005, la BNH est une plateforme nationale de prêt de livres numériques et de livres audio accessible pour les personnes en situation de handicap

Lieux accessibles à Évry-Courcouronnes et en France

Au sein de la mairie d'Évry-Courcouronnes, il existe une commission communale pour l'accessibilité qui œuvre en ce sens. La ville s'est dotée d'une Charte Handicap.

Afin de vérifier si un lieu est accessible, le site jaccede.com vous permet de vérifier l'accessibilité de tous types de lieux en France ou de détecter les lieux accessibles dans votre ville.

L'AMÉNAGEMENT DES COURS

Liste indicative et non exhaustive, étudiée en fonction de votre situation et des possibilités offertes par le programme

- Mise à disposition de machine ou de matériel technique ou informatique : un prêt de PC portable par exemple, peut être envisagé ponctuellement, strictement utilisé dans l'enceinte de l'établissement et obligatoirement en lien direct avec le suivi de la scolarité
- Dérogation d'assiduité
- Allongement de la durée des études
- Étalement des cours
- Adaptation des documents
- Prise de notes (Transmission des cours par ordinateur/ cours sur Moodle)
- Tutorat pédagogique (Après avis de la Direction du programme et de l'enseignant coordinateur)
- Soutien scolaire
- Assistance matérielle d'un mode de communication

L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

Les référentes handicap se fondent sur le certificat d'un médecin agréé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour proposer la mise en place des adaptations nécessaires avec la collaboration des enseignants et de l'équipe de la scolarité.

Les principaux aménagements aux examens

- › L'accès aux locaux
- › L'installation matérielle dans la salle d'examen
- › L'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique, en indiquant la nature et l'objet de ces aides techniques (exemple : prêt d'un ordinateur)
- › Le secrétariat (Le secrétaire écrit sous la dictée de l'étudiant), en indiquant la nature, l'objet et la durée de ces aides humaines
- › L'adaptation dans la présentation des sujets (sous format papier ou format numérique compatible avec le matériel utilisé par le candidat, agrandissement des sujets, adaptation des contrastes de couleur...)
- › Le temps de composition majoré, en indiquant le type d'épreuve concernée (écrite, orale, pratique)
- › Toutes autres mesures jugées utiles par le médecin agréé MDPH

Les aménagements spécifiques

- › Adaptation de la nature de l'épreuve ou épreuve de substitution selon les possibilités offertes par le règlement de l'examen présenté
- › Dispense d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve selon les possibilités offertes par le règlement de l'examen présenté
- › Étalement du passage des épreuves, la même année, sur la session normale et la session de remplacement lorsqu'un examen fait l'objet d'épreuves de remplacement

Les aménagements possibles selon le type de handicap

Liste indicative et non exhaustive

Trouble visuel

Sujets en braille, adaptation en gros caractère, utilisation d'un code couleur particulier, synthèse vocale, secrétaire d'examen, description des images, dispense de schéma, temps majoré, salle isolée...

Trouble auditif

Un des modes de communication dont le candidat à l'habitude (lecture labiale, interprète en langue des signes françaises (LSF), codeur de langage parlé complété, temps majoré, dispense d'épreuve orale type LV2...).

Trouble moteur

Accessibilité des lieux, un ordinateur peut être mis à disposition (claviers adaptés, trackball, joystick, cache touche, interface adaptée), temps majoré et secrétaire d'examen...

Trouble mental

Temps majoré, salle indépendante...

Trouble psychique

Temps majoré, salle indépendante et possibilité de sortir pendant l'épreuve...

Trouble cognitif (dont troubles DYS)

Secrétaire d'examen, temps majoré, matériel (ordinateur avec des logiciels de correction) ...

Maladies invalidantes

Autorisation de sortie pendant l'épreuve, temps majoré...

LES AIDES FINANCIÈRES ET PRESTATIONS

liées au parcours scolaire
à Institut Mines-Télécom Business School

Pour les compensations strictement en rapport avec les études, vous devez prendre contact avec les référentes handicap et l'assistant social.

Pour les compensations liées à la vie quotidienne, vous devez vous adresser à la MDPH de votre département.

Attention : l'obtention de ces aides n'est pas automatique :

Il convient à l'étudiant concerné de faire lui-même les démarches auprès des référentes handicap de son établissement ou à la MDPH de son département selon le type de demande.

Dans ce dernier cas, un accompagnement peut lui être proposé.



L'aide au financement de la scolarité par les partenaires

Les bourses de la FÉDÉEH

Ces bourses visent à aider les étudiants en situation de handicap à poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions. Le champ d'application est assez large. Ces bourses peuvent ainsi financer l'achat d'un matériel, un échange à l'étranger, un clavier braille...

Les bourses des entreprises

De nombreuses entreprises accordent des bourses ou des aides à des étudiants en situation de handicap.

Les référentes handicap relaient régulièrement les propositions des entreprises partenaires de l'école.

Ces entreprises proposent de nombreuses offres de stages, d'alternances et d'emplois.

Des services à la personne, des preneurs des notes ou de secrétaires d'examens peuvent également être financés.

Boursier de l'institut Mines-Télécom

Comme pour le régime du **CROUS**, des dérogations sont apportées afin de tenir compte du handicap. La limite d'âge pour déposer une demande de bourse n'est pas opposable aux étudiants en situation de handicap qui bénéficient de trois droits annuels supplémentaires.

Apprenti

Votre employeur doit vous mettre en capacité d'exercer votre mission dans les meilleures conditions notamment en favorisant la mise en place d'aménagements.

L'**Agefiph** et la **FIPHFP** versent une aide financière aux alternants en situation de handicap.

La limite d'âge en apprentissage n'est pas opposable.

ETUDIER À L'ÉTRANGER

AVEC UN HANDICAP

L'ambition de départ en mobilité internationale est légitime et nécessaire dans le cadre du Programme Grande École et du Bachelor. Elle nécessite une préparation, en collaboration avec le service international.

Avant de partir, vous devez vous assurer de certaines précautions

- > Si des soins sont nécessaires, les médecins référents ou les soignants se pencheront sur l'accès à des soins similaires dans le pays d'accueil (médicament, examen et suivi).
- > Vous devez également regarder attentivement les garanties offertes par les contrats d'assurances (rapatriement, remboursement des soins).
- > Il est important d'échanger avec le relais handicap des établissements d'accueil ou la direction des études pour s'assurer des conditions dans lesquelles vous effectuerez votre séjour (cursus d'études, évaluation, logement et transport)
- > Il convient de prévoir le financement de cette mobilité de manière précise (le surcoût peut être important). Des aides et des bourses existent (Erasmus+ aide complémentaire à la mobilité, collectivités territoriales...).

Un suivi est proposé tout au long de la mobilité internationale.

Les étudiants étrangers en situation de handicap présents sur le campus sont aussi invités à prendre contact avec les référentes handicap.

Les associations étudiantes, **Fédéeh**, **Handinamique**, **Arpejeh**, **Apaches**, **Handisup** par exemple, peuvent accompagner financièrement des étudiants en situation de handicap pour réaliser leurs mobilités internationales

ORIENTATION, STAGE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le saviez-vous ?

Les entreprises de 20 salariés et plus ont une obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés.

Les organismes spécialisés dans la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap

CIDJ Programme Handijeune

Organise des forums - rencontres
professionnelles, ateliers

4, Place du Louvre 75001 Paris
Tél : 01 44 49 12 00

Cap emploi 91

Immeuble Le Mozart
41, rue Paul Claudel
91000 Évry-Courcouronnes

Tél : 01 60 79 21 05

*Organismes publics pour l'emploi des
personnes en situation de handicap*

Les Forums de recrutement

Cette liste est non exhaustive

Le forum des télécommunications :

Télécom SudParis, Institut Mines-Télécom Business School et Télécom Paris, en partenariat avec des grandes entreprises proposent un forum comprenant des ateliers sur le handicap.

Handicafés© par l'ADAPT sur

Evry-Courcouronnes : Le Handicafés© est l'occasion pour des travailleurs handicapés et des recruteurs de se rencontrer et d'échanger sur le thème des compétences et de l'emploi, de manière informelle.

Open forum essec-hanploi.com :

Rencontre avec une trentaine d'entreprises pour des étudiants en situation de handicap post-bac

Rencontre tremplin : Forum pour l'alternance et job d'été à destination des étudiantes et étudiants en situation de handicap

Les sites spécialisés de recherche d'emploi

[Cap emploi](#), [Hanploi.com](#), [Agefiph](#),
[Handicap.fr](#), [HandiQuesta](#)

Les Associations d'aide au recrutement des étudiants en situation de handicap

Tremplin : Passerelle entre le monde des études, de la formation et le monde du travail, Tremplin prépare tout au long des études à l'insertion professionnelle par un accompagnement individualisé et un suivi en entreprise.

La FÉDÉEH : Réseau national d'entraide, la FÉDÉEH a pour mission d'optimiser, à travers un engagement étudiant pérenne les conditions de formation et d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

LADAPT : Association qui accompagne la personne handicapée dans sa vie quotidienne : personnelle et professionnelle. Composée de 109 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soins.

CED : Créateur du site hanploi.com, vous pouvez transmettre votre CV sur hanploi.thransition.com.

Au cours de l'année, il vous sera aussi proposé de transmettre vos CV et lettre de motivation aux missions

handicap de nos entreprises partenaires. N'hésitez pas à aller au Career Center qui vous mettra en lien avec différents interlocuteurs du monde de l'entreprise tout en vous conseillant.

Handi-it : Site recensant les opportunités d'emploi et d'alternance dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

RELIANCES : Plateforme qui favorise les liens entre les Parisiens handicapés, les professionnels et les institutions.

Autisme-Emploi : Association de coaching pour aider les personnes autistes à trouver un emploi.

Onisep : formation et insertion professionnelle

HandiMOOC : Premier MOOC de France dédié à la recherche d'emploi pour les personnes handicapées.

Les entreprises en faveur d'une politique handicap

Certaines entreprises affichent une politique engagée en faveur du handicap et une réelle volonté d'intégrer le handicap. Il peut être intéressant de cibler ce type d'entreprises si elles disposent d'un poste qui vous correspond et de leur transmettre directement votre CV.

Ces dernières seront plus à l'écoute par rapport à vos difficultés et connaissent mieux les solutions possibles d'adaptation.

Les bénéficiaires de l'obligation de travailleur handicapé (BOETH)

Pour faire reconnaître votre handicap au sein d'une entreprise, il est recommandé d'être bénéficiaire de l'obligation de travailleur handicapé (**BOETH**).

Pour cela vous devez soit :

- > Avoir une **reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)**. Cette démarche est à effectuer auprès de la MDPH ; les référentes handicap et l'assistant social peuvent vous accompagner.
- > Bénéficier d'une pension ou carte d'invalidité
- > Etre titulaire de l'allocation d'adulte handicapé (AAH).

La **RQTH** favorise la compréhension de l'employeur et des autres salariés de votre situation et les sensibilise aux difficultés que vous pouvez rencontrer. Un handicap, lorsqu'il n'est pas expliqué à l'entourage professionnel, peut être mal interprété et mal jugé. En effet il ne s'agit pas d'incompétence mais d'une incapacité par rapport à un handicap.

Par ailleurs votre santé ne doit pas être pénalisée dans votre travail par une pénibilité non compensée. L'employeur doit vous mettre en capacité d'exercer votre poste. La **RQTH** donne donc des droits aux salariés mais aussi des avantages aux employeurs. Vous pouvez bénéficier d'aménagements pour compenser votre handicap (exemple : un ordinateur adapté) ainsi qu'une aide à la mobilité pour vous rendre sur votre lieu de travail. L'employeur peut bénéficier d'une déduction sur son obligation d'emploi ou d'aides de la part d'organismes (AGEFIPH, FIPHFP).

Dans le cadre des stages, la **RQTH** est reconnue par l'employeur, d'autres reconnaissances « valent » RQTH comme la PCH (prestation de compensation du handicap).

Attention ! Le statut étudiant en situation de handicap n'existe pas actuellement.

Enfin la **RQTH** vous permet autant de postuler pour les offres publiées sur les sites généraux, que sur les sites spécialisés.

Vous êtes seuls à juger de l'opportunité de révéler ou non votre handicap sur votre CV et dans votre emploi. Cette décision vous appartient.

Pour savoir comment aborder votre handicap sur votre CV, lorsque vous postulez, ou en entreprise, vous pouvez demander conseil aux référentes handicap d'institut Mines-Télécom Business School et au Career Center, qui vous aideront dans la définition de votre projet professionnel et de vos recherches.

L'association « Fédéeh » et les membres de son réseau (étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap) peuvent également vous donner de très bons conseils.

Attention

La **RQTH** est une procédure longue, il est important d'anticiper vos démarches. Vous déciderez par la suite de révéler ou non si vous en êtes bénéficiaire à votre employeur et de lui transmettre une copie. Il peut donc être intéressant de la demander afin de pouvoir l'utiliser au moment que vous estimerez opportun. Celle-ci est limitée dans le temps (généralement sa durée est comprise entre 1 et 10 ans).

LA VIE ÉTUDIANTE

EN SITUATION DE HANDICAP

SÉCURITÉ SOCIALE, MUTUELLE ET ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE



Une mutuelle complémentaire santé conseillée

Il est possible d'être affilié à n'importe quel organisme de mutuelle. Vous pouvez peut-être bénéficier de celle de vos parents.

Les organismes complémentaires spécifiques

Liste non exhaustive, les mutuelles en général prennent en compte le handicap dans leurs prestations

- **Intégrance** : Mutuelle nationale des personnes handicapées, de leurs familles et des travailleurs sociaux.
- **Handi-assur** : Société d'assurance qui propose une complémentaire santé spécifique, notamment pour les prêts immobiliers.

Depuis le 1^{er} août 2019, tous les étudiants relèvent de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu d'habitation.

Les mutuelles étudiantes, comme la **LMDE**, la **SMEREP**, **HEYME** poursuivent leurs actions de prévention et continuent de proposer des garanties complémentaires santé, facultatives et payantes, et spécifiquement adaptés aux étudiants.



LES AIDES FINANCIÈRES ET PRESTATIONS

liées à la vie quotidienne de l'étudiant

L'allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité et ressources.

Conditions :

- > Un taux d'incapacité calculé par la CDAPH
- > Avoir au moins 20 ans ou entre 16 et 20 ans si vous n'êtes plus à la charge de vos parents
- > Les ressources ne doivent pas dépasser un certain montant.

La demande est à envoyer à la MDPH en lettre recommandée avec accusé de réception, le délai de réponse est de 4 mois.

Plus d'informations sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242

Les cartes de reconnaissance du handicap

Carte mobilité inclusion (CMI)

Elle est délivrée à toute personne présentant un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %. Elle permet une priorité de place assise dans les transports et établissements accueillant du public ainsi que dans les files d'attente.

Carte mobilité inclusion stationnement

Elle permet de se garer gratuitement et sans limitation de durée sur toutes les places de stationnement ouvertes au public (y compris sur les places non réservées au stationnement des personnes handicapées).

Vous pouvez en faire la demande auprès de la MDPH de votre département. Vous trouverez le formulaire sur le site du service public.

La Prestation de compensation du handicap (PCH)

L'aide à l'accomplissement des gestes de la vie fait partie du plan de compensation, le coût n'en incombe pas à l'école, c'est le domaine de compétence de la MDPH. Cette aide couvre les aides humaines, les aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) et aides animalières. Avec l'étudiant, la MDPH inscrit dans un plan personnalisé vos besoins sur la base du projet de vie. Les référents handicap facilitent le contact avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

LES TRANSPORTS

Financer ses transports pour se rendre en cours

Le plus souvent, c'est le Conseil Général du département de résidence qui prend en charge le financement via la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**.

Pour des conseils personnalisés, l'étudiant s'adressera directement aux référentes handicap ou à la MPDH. Le Conseil Général prend en charge les frais, à hauteur d'un aller/retour par jour et par année universitaire entre le domicile habituel de l'étudiant et son établissement.

Les transports spécialisés

Sur Évry-Courcouronnes

PAM 91 : Service public de transport collectif de porte à porte destiné aux personnes en situation de handicap en Essonne. Il fait partie du réseau PAM Ile-de-France créé par le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) et la Région Ile-de-France pour aider à la Mobilité.

Tél : 0 810 10 11 91

Mail : contact@pam91.info

L'association GIHP : Assure le transport de personnes en situation de handicap.

Adresse : 307 square des Champs Elysées
91026 Evry Courcouconnes

Tél : 01 60 77 20 20

contact@gihpevolution.fr

Les transports généraux

La SNCF service Accès Plus

La SNCF est présente sur différents réseaux, notamment le RER D qui est la ligne de RER la plus proche du campus. La station RER D « Evry Courcouronnes » dispose d'un ascenseur et propose le service d'accompagnement jusqu'au train à toutes les personnes en situation de handicap.

Accès Plus est un service gratuit d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'à la place dans le train pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.

La prestation offre la possibilité

- d'acheter des titres de transport adaptés à votre situation.
- de réserver vos prestations d'accueil en gare et d'aide pour monter/descendre du train (Accès Plus n'est en aucun cas un service d'accompagnement pendant le voyage)
- d'accéder aux informations nécessaires au bon déroulement de votre trajet.

RER dépendant de la SNCF et Transilien

RER C, D et E entièrement exploité par la SNCF et A et B en partie

Tél : 09 70 82 41 41

TGV : 0 890 640 650 ou 36 35

et dire « *Access plus* »

TER : 09 69 36 39 68

Condition : carte invalidité, priorité, stationnement, être en fauteuil roulant

Mail : accesplus@sncf.fr

La RATP

Liste des bus accessibles : Toutes les lignes de bus de Paris sont accessibles, les points d'arrêts sont aménagés. En banlieue 170 lignes sont accessibles. Les bus sont également équipés d'annonces sonores et visuelles. Par ailleurs 3 noctiliens sont accessibles.

Stations de RER et transilien aménagées : Une grande partie des stations de RER sont aménagées.

Stations de métro accessibles : Seule la ligne 14 offre une accessibilité totale.

Stations de tramway accessibles : Les tramways ont été conçus dans une optique d'accessibilité.

Pour plus d'information : Consulter le guide accessibilité des réseaux de la RATP

Contact :

32 46 (0,34€/min), du lundi au vendredi de 7h à 21h et les week-ends de 9h à 17h. Le 32 46 est accessible aux personnes ayant un trouble auditif. Les modes de communication possibles sont la Langue des Signes française, le Langage Parlé Complété et la transcription écrite simultanée.

Les compagnons du voyage

Proposé par la RATP et la SNCF pour les personnes en situation de handicap, l'association les compagnons du voyage permet un accompagnement de porte à porte. (prestation payante)

Tél : 01 58 76 08 33

Tous les jours de 7h à 22h, 7j/7

Compagnies de taxis adaptés

911 Taxi : Taxi conventionné sur Évry-Courcouronnes

Adresse : 10 boulevard Louise Michel
91000 Évry-Courcouronnes

Tél : 01 69 911 911

Par ailleurs il existe deux sociétés de taxis parisiens proposant des véhicules adaptés au transport des personnes en fauteuil roulant : G7 et son service « Horizon », et Taxi Parisien PMR. Le prix est identique à un taxi classique.

G7

Tél : 01 41 27 55 63

Taxi PMR

Tél : 07 64 74 19 14

Permis de conduire et véhicule

Si vous souhaitez passer votre permis de conduire, une aide financière à la mobilité peut vous être versée par l'AGEFIPH sous certaines conditions.

Elle peut également participer financièrement à l'acquisition ou l'aménagement d'un véhicule dans le but d'accéder à un emploi, de conserver votre emploi ou d'évoluer dans cet emploi.

Pour plus de renseignements :

www.agefiph.fr/comment-demander-une-aide-de-lagefiph

LA RESTAURATION

À l'Institut Mines-Télécom Business School, le restaurant du campus est accessible aux personnes à mobilité réduite et a été étudié pour répondre à leurs besoins. La cafétéria dispose de micro-ondes et tables accessibles. La composition des produits (lactose, gluten...) vous est communiquée sur demande. Des plats «spécial allergies alimentaires» sont disponibles sur demande également. Enfin, les personnes qui ont un régime strict peuvent déjeuner avec leur propre panier repas dans les locaux du restaurant, sur présentation d'une prescription médicale.

LE LOGEMENT

Logement sur le campus : la Maisel

Tout étudiant en situation de handicap bénéficie d'une priorité de logement à la Maison des Elèves (MAISEL) sur le campus des écoles. Il est nécessaire de réserver le plus tôt possible un logement et de se faire connaître auprès de la Maisel.

9 logements sont accessibles aux PMR. Ils sont situés dans les bâtiments U1 (1 logement), U3 (2 logements), U5 (4 logements) et U7 (2 logements).

Contact : Maisel

Mail : christine.gonzalez@imtbs-tsp.eu

Tél : 01 60 76 40 77

D'autres résidences sur Évry-Courcouronnes peuvent répondre à vos besoins. Vous pouvez directement les contacter afin de vérifier leur accessibilité et disponibilité.

Attention :

Pour demander une chambre au CROUS, les étudiants en situation de handicap reconnus par la MDPH, doivent remplir un dossier entre le 15 janvier et le 31 mai. Les chambres sur Évry-Courcouronnes dépendent du CROUS de Versailles.

SORTIES CULTURELLES ET HANDICAP

À Évry-Courcouronnes

Le musée Paul Déroulède est accessible.

À Paris

Les musées accessibles :

Sur parisinfo.com, vous trouverez la liste des musées accessibles selon votre type de handicap.

Théâtre : « L'International Visual Theater » permet l'accessibilité au théâtre pour les personnes en situation de handicap auditif.

Site web : ivt.fr

LE SPORT

Faire du sport à Évry-Courcouronnes

Handisport : Cette association propose du tennis de table et du handifootsal adapté. Elle relaie également des événements en lien avec le handisport. **Site web :** Handisport.org

Adresse :

Comité Départemental Handisport de l'Essonne
Boulevard Charles De Gaulle 91540 Mennecy



ASSOCIATIONS NATIONALES

ET LOCALES EN FAVEUR DU HANDICAP

Évry-Courcouronnes fait du handicap une de ses priorités pour rendre la ville accessible aux personnes en situation de handicap notamment grâce à un fort engagement municipal

Les associations locales

Afin de trouver un soutien associatif, vous trouverez ci-dessous la liste des associations spécialisées dans le handicap que vous pouvez également retrouver dans le guide d'information « Vivre à Évry ».

Associations locales pour tous types de handicap

ADAPHA : « Association des droits à la personne handicapée et/ou âgée » : Information des droits juridiques, médicaux, sociaux, administratifs et /ou professionnels des personnes handicapées et accompagnement auprès des organismes publics.

Adresse : Maison de quartier des Aunettes
1 rue de l'école, 91000 Évry-Courcouronnes
Tél : 06 09 58 16 78

Les samedis de 18 h à 19 h, une semaine sur deux

Défenseur des droits : Lutte contre les

discriminations, notamment discrimination sur le critère du handicap www.defenseurdesdroits.fr

Tél : 09 69 39 00 00
possibilité d'un contact en langues des signes LSF/LPC

Point d'accès au droit d'Évry-Courcouronnes : Quartier du Canal
10 rue du Marquis de Raies
91000 Évry-Courcouronnes
Tél : 01 60 91 07 88

Un bouchon, une espérance : L'association a pour objet la collecte de bouchons dont le produit est reversé dans son intégralité en faveur des personnes handicapées.

Adresse : 21 avenue Gambetta, 91800 Brunoy
Site web : unbouchonuneesperance.fr
Tél : 06 70 44 67 21

Trouble visuel

Contact : Mairie
Site web : evrycourcouronnes.fr
Adresse : Place des Droits de l'Homme et du Citoyen,
91011 Évry-Courcouronnes
Tél : 01 69 36 66 66

Bibliothèque Sonore de l'association des donneurs de Voix : Prêt gratuit de livres et de revues audio à toute personne empêchée de lire par un handicap médicalement reconnu.

Adresse : 110 place de l'agora, 91006 Évry-Courcouronnes
Site web : bsevry.fr
Tél : 01 60 78 19 01

Trouble psychique

Filigrane : Écoute et soutien psychologique, psychothérapie individuelle et familiale pour tout public.

Adresse : 11 rue des Mazières,
91000 Évry-Courcouronnes
Site web : association-filigrane.org
Tél : 01 60 77 40 08

Intersection : GEM d'Évry

Groupe d'entraide mutuelle est un espace convivial où les personnes souffrant de troubles psychiques peuvent se retrouver.

Adresse : 35 Rue Alexandre Soljenitsyne,
91000 Évry-Courcouronnes
Tél : 01 69 36 95 43

UNAFAM ESSONNE : Écoute, soutien, accompagnement des familles concernées par le handicap psychique d'un de leur proche.
Tél : 01 64 46 96 21

Maladies invalidantes

ADEP : Association d'entraides des Polios et handicapés : Lieu d'hébergement pour handicapés physiques et insuffisants respiratoire.

Adresse : 7 cours Monseigneur Romero,
91000 Évry-Courcouronnes
Tél : 01 60 78 15 09

Cœur, souffle et chansons :
L'association a pour objet la prévention et la lutte contre les maladies respiratoires.

Adresse : 3 boulevard de l'Yerres,
91000 Évry-Courcouronnes
Tél : 06 84 35 06 92



Les associations nationales

Associations nationales pour tous types de handicap

Handicap.Paris : La MDPH a lancé un site pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à un ensemble de services : droits accordés, aides pour vivre au quotidien, soutiens pour exercer une activité professionnelle, activités pour sortir et se divertir.

Tél : 01 53 32 39 39
Site web : handicap.paris.fr

HandiAnim : Plateforme qui met en relation les aidants familiaux et les animateurs à domicile.

Maison des initiatives étudiantes :
La MIE est un équipement municipal dédié aux associations étudiantes, géré par la Ville de Paris.

UNADEV IDF : « Union nationale des aveugles et déficients visuel »

Agit en faveur des personnes déficientes visuelles pour améliorer leur quotidien et favoriser leur autonomie (prévention, sensibilisation, aide à domicile et financière, activités sportives et culturelles).

Tél : 01 71 16 11 95
Contact : idf@unadev.com

Valentin Haüy : Agit pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.

Contact Essonne : 06 73 18 50 30
Passage Paul Sabatier Évry-Courcouronnes
Site web : parisiledefrance.avh.asso.fr/presentation-du-comite

Trouble auditif

France Acouphènes : Écouter, informer, aider les personnes souffrant d'acouphènes, d'hyperacousie, de vertiges de Ménière ou du neurinome de l'acoustique.

Tél : 0 820 222 213
Mail :
contact.evry@france-acouphenes.org

Trouble visuel

Un regard pour toi : Accompagner et conseiller les déficients visuels dans leur shopping.

Adresse : 7 Rue Jorge Semprun, 75012 Paris, France
Tél : 09 82 51 17 60

Maladies invalidantes

Association Françaises des diabétiques Essonne : Accompagnement des diabétiques et action de prévention, de sensibilisation.

Adresse : BP 70206 - 91007 EVRY CEDEX
Tél : 06 48 03 77 94
Site web :
afd91.federationdesdiabetiques.org

La ligue contre le cancer Essonne :
Lutte contre la maladie par le biais du soutien à la recherche, de l'information, sensibilisation, prévention et de l'amélioration des conditions de vies des malades.

Tél : 01 64 90 88 88

PROJETS INNOVANTS

Le Comptoir des Solutions

Plateforme qui répertorie les différentes innovations et startups au service du handicap.

Handicap.Paris

Liste des applications gratuites pour personnes en situation de handicap

Efabrik

Des jeunes en décrochage scolaire ou des personnes en situation de réinsertion s'associent avec une personne handicapée pour concevoir un projet innovant.

Tél : 01 43 48 36 96

Mail : equipe@efabrik.fr

Espace handicap innovation

L'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France souhaite promouvoir toutes initiatives innovantes, conduites en France ou à l'étranger, qui favorisent l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Concours d'idée CNSA

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie propose aux étudiants de concevoir de nouvelles formes d'habitat favorisant l'autonomie et l'inclusion des adultes en situation de handicap.





Contacts

handicap@imt.bs.eu

**SCANNEZ LE QR CODE
POUR ACCÉDER
AU SITE WEB**



**Téléchargez le
CONTRAT INDIVIDUEL
D'INCLUSION
ET D'ADAPTATION**